

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

23 mars 2021

Date d'affichage :

5 avril 2021

L'AN deux mille vingt et un, le **29 mars** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 23 mars, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, en visioconférence, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

Mme ACKNIN, MM. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LARRAUFIE, Mmes LAURENT, LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, NIORT, M. PAILLONCY, Mme PIRES-BEAUNE, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL, M. SEMANA, Mmes STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Anne VEYLAND

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 MARS 2021**

QUESTION N° 14

OBJET : 1 rue Général de Gaulle - Appartement groupe scolaire René Cassin : autorisation d'occupation à Madame AFIGUAYE

RAPPORTEUR : Anne VEYLAND

Question étudiée par la Commission n° 2 « Aménagement et embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 16 mars 2021 et par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 18 mars 2021.

La Commune de Riom est propriétaire des locaux du groupe scolaire René Cassin, au 1 rue Général de Gaulle, parcelle cadastrée CK n°277.

L'ancien appartement de fonction de type F5, d'une surface de 85 m², avec accès indépendant de celui de l'école, était vacant depuis 2018. Il a été réhabilité par la Commune en février 2021, il est donc disponible à la location.

Madame AFIGUAYE, gérante de la supérette du Couriat située place José Moron, a saisi la Commune car elle recherchait un logement proche de son activité professionnelle.

Il est donc proposé de louer à Madame AFIGUAYE l'appartement situé au 1 rue Général de Gaulle selon les modalités définies par la convention d'occupation précaire du domaine public jointe en annexe à la présente délibération. Le loyer mensuel sera de 550 €, avec une provision mensuelle pour charges de 140 €.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **autoriser la location à titre précaire d'un appartement au 1 rue Général de Gaulle à Madame AFIGUAYE, dans les conditions fixées par la convention d'occupation précaire du domaine public jointe en annexe à la présente délibération,**
- **autoriser le Maire ou son représentant à signer tous actes en conséquence.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 29 mars 2021

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL